Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE
DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2023-032

20 décembre 2023

OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DE TICKETS RESTAURANTS SUR SUPPORT PAPIER POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre du lancement du marché Fourniture et livraison de titres tickets restaurants sur support papier pour le personnel de la CCCSN, il est prévu un démarrage de la prestation à compter du 1er janvier 2024, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, soit 3 ans.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 12 décembre 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
D'attribuer le marché à la société EDENRED France et de signer le marché correspondant. L'offre retenue correspond au bordereau de prix unitaire qui correspond à la valeur faciale du ticket, soit 7 € sans autres charges. L'option « Carte électronique » a été retenue à compter du 1er janvier 2024, en remplacement des tickets papier.

ARTICLE 2 :
De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de CAEN et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200066710-20231220-DEC-2023-032-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 21/12/2023